



LABEL  
ENGAGEMENT  
ÉCONOMIE  
CIRCULAIRE

## OFFRE DE SERVICES



### Intégrer l'économie circulaire dans vos projets de construction et d'aménagement

Engager une démarche d'économie circulaire dans le BTP répond à de fortes attentes sociétales. En tant que porteur de projet, votre levier d'action consiste à réduire la production et à recycler les déchets dans une double motivation environnementale et économique.

Le label 2EC, concourt à la réussite et à l'acceptabilité de vos projets.

**Le Cerema pilote son déploiement pour le compte du ministère de la Transition écologique. À ce titre, il vous accompagne pour obtenir le label et promouvoir vos engagements à chaque étape clé de vos projets.**



# VOUS ÊTES



- Un aménageur du territoire (public ou privé)
- Un donneur d'ordre de travaux du BTP
- Un gestionnaire de réseaux d'infrastructures de transport



# VOTRE BESOIN



**Vous envisagez de réaliser un projet de construction ou d'aménagement et vous souhaitez**

- Favoriser son acceptabilité sociale
- Réduire son empreinte environnementale par l'utilisation de matériaux alternatifs, la prévention et le recyclage des déchets, tout en optimisant les coûts de gestion associés
- Maîtriser les risques en appliquant une méthodologie éprouvée d'infrastructures de transport
- Renforcer la visibilité de vos engagements en faveur de l'économie circulaire



## NOS ATOUTS

- Un maillage territorial permettant de répondre à vos besoins au plus près de vos projets
- Une expertise réglementaire et technique avérée, en matière de prévention et de recyclage des déchets de construction et d'aménagement
- Un positionnement guidé par l'intérêt général de par notre statut d'établissement public indépendant, sous tutelle du Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales
- Une légitimité nationale à faire valoir vos initiatives via le site web du label 2EC





## LE LABEL 2EC

### UN LABEL POUR STRUCTURER ET PROMOUVOIR VOS PRATIQUES

#### Sécuriser votre démarche d'économie circulaire

- La charte d'engagement du label 2EC permet de s'assurer que votre projet répond aux règles de l'art et aux méthodes reconnues par le ministère en charge de l'environnement pour la prévention et gestion des déchets du BTP
- Instruction de vos engagements par le Cerema
- Réalisation d'audits de chantier
- Attribution de labels aux stades de conception, réalisation et achèvement des travaux

#### Communiquer sur votre engagement en faveur d'une économie circulaire

- Mise à disposition d'un kit de communication, enrichit tout au long du projet
- Mise en visibilité, au plan national, sur le site internet du label 2EC



## NOS OUTILS

### UNE CHARTE POUR FORMALISER VOS ENGAGEMENTS

#### Respecter les référentiels réglementaires et normatifs de l'économie circulaire

- La réglementation sur la prévention et la gestion des déchets du BTP
- Les guides méthodologiques validés par le ministère en charge de l'environnement pour la valorisation des matériaux alternatifs

#### Prévenir et gérer les déchets de vos projets

- Réaliser un diagnostic des déchets générés
- Favoriser le réemploi et gérer les déchets selon la hiérarchie des modes de traitement
- Incrire les engagements du porteur de projet dans les marchés ou les contrats
- Tracer les déchets depuis leur lieu de production jusqu'à la filière de traitement final
- Formaliser un bilan afin de capitaliser sur l'expérience acquise

#### Valoriser des matériaux alternatifs dans le cadre de vos projets

- Tracer l'origine des matériaux
- Vérifier la conformité environnementale des matériaux utilisés
- Formaliser un bilan afin de capitaliser sur l'expérience acquise

## ILS ONT CONSTRUIT LE LABEL 2EC AVEC NOUS



Direction Régionale et Interdépartementale  
de l'Environnement et de l'Energie



POUR NOUS **CONTACTER**



[label-2ec@cerema.fr](mailto:label-2ec@cerema.fr)  
[www.label-2ec.fr](http://www.label-2ec.fr)

[www.cerema.fr](http://www.cerema.fr)

 @CeremaCom

 @Cerema

